



Site classé

Date de protection : 28 mai 1946 ~ Superficie : 0,18 ha

Le groupe de maisons en bordure de la Grande rue à Ammerschwihr

entre le chemin vicinal et la porte dite Obertor

Ammerschwihr

La Grand Rue d'Ammerschwihr est bordée par la Tour des Fripons à l'Est et la Porte Haute à l'Ouest.



La tour des Fripons, à l'Est de la Grand Rue, fut édiée en 1608 et tient son nom de son ancien usage. Elle servit effectivement de prison jusqu'au XVIII^{ème} siècle. Le long de la Grand Rue se trouvent de belles maisons anciennes et plusieurs monuments :

- la fontaine du Stockbrunnen, reconstruite en 1838, est ornée d'une colonne indicatrice de méridien ;
- la place de l'Hôtel de Ville et sa statue de l'Homme Sauvage, représente un homme debout tenant dans une main un écu aux armes de la ville et de l'autre un cep de vigne. L'original de cette sculpture se trouve dans le bâtiment de l'Hôtel de Ville ;

- les vestiges de l'ancien Hôtel de Ville datant du XVI^{ème} siècle témoignent des combats de 1944 et servent de monument commémoratif ;
- La Porte Haute (Obertor) est également appelée la Tour des Cigognes. Elle est l'entrée ouest de la cité et est ornée de deux cadrans solaires sur ses faces intérieure et extérieure.

La Grand Rue se termine à l'ouest par la Chapelle St Wendelin, restaurée dans les années 1990.



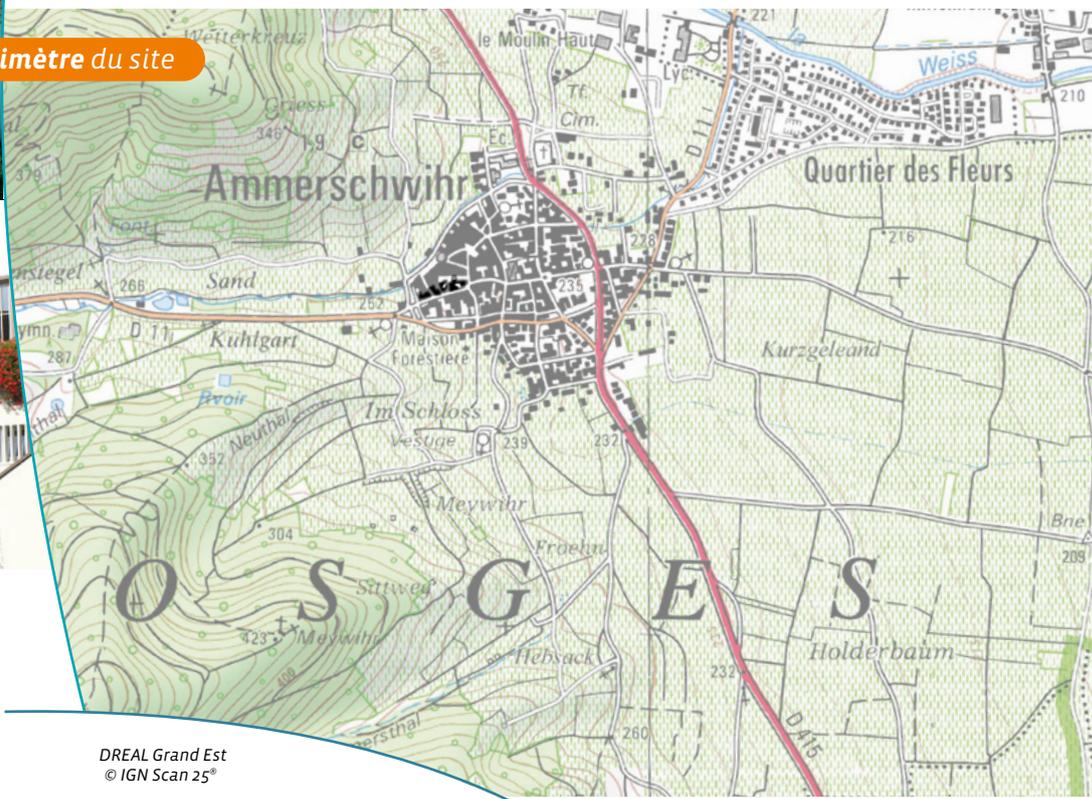
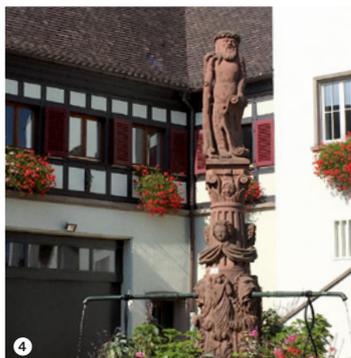
Façade de l'ancien Hôtel de Ville

Critères de classement

→ **Pittoresque**



Le groupe de maisons en bordure de la Grande rue à Ammerschwihir



Périmètre du site

- 1 ~ La Chapelle St Wendelin
- 2 ~ Vue de la rue depuis le porche de la Porte Haute
- 3 ~ Porte Haute et maisons alsaciennes
- 4 ~ Place de l'Hôtel de Ville et sa statue de l'Homme Sauvage

DREAL Grand Est
© IGN Scan 25°

200 m

Inventaires - Autres mesures de protection

→ **Inscrits au titre des monuments historiques :** la chapelle Notre-Dame-des-Trois-Épis ; le château de Meywihir ; l'église Saint-Martin ; l'enceinte fortifiée ; maison ; tour du Pétrole ; tour des voleurs. → **Classés au titre des monuments historiques :** fontaine de l'Homme Sauvage, Hôtel de ville.

Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. **Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'État.**



Pour plus d'informations

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr - 03 87 62 01 63